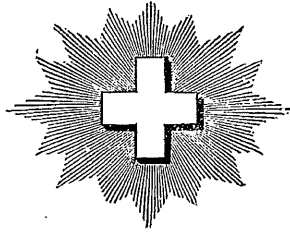


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 2 mars 1931

---

 Demande déposée: 9 septembre 1929, 18 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> h. — Brevet enregistré: 31 décembre 1930.

## BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH CO. S. A., Tavannes (Berne, Suisse).

Dispositif pour la fixation, à un mouvement d'horlogerie, d'un cadran à pieds.

On connaît déjà des dispositifs pour la fixation, à un mouvement d'horlogerie, d'un cadran à pieds, dispositifs comprenant un arbre, dont une extrémité débouche sur le mouvement, du côté des ponts, et qui est muni d'un excentrique destiné à agir sur le pied. Ces dispositifs, simples et robustes, ont, en outre, l'avantage d'être commandés depuis le côté des ponts, du mouvement, ce qui permet, en agissant sur l'extrémité susmentionnée, d'enlever ou de mettre le cadran en place sans être obligé, au préalable, de déboîter le mouvement; enfin, la fixation du cadran ou son desserrage s'effectue avec facilité et sûreté, simplement par une légère rotation de l'arbre. Mais, d'habitude, dans ces dispositifs, l'arbre est pivoté dans le bâti par le moyen d'un pivot que présente cet arbre au-dessous de l'excentrique et qui pénètre dans un logement correspondant du bâti. Comme l'excentrique se trouve au-dessus de son pivot, la réaction de serrage incline toujours l'arbre malgré toute la pré-

sion que l'on peut apporter dans l'ajustage du pivot de l'excentrique. Si cet arbre débouche dans un pont, il ne sera donc jamais centré dans le dégagement correspondant du pont et si l'on parvient avec peine à enlever celui-ci, il faudra, pour le remettre en place, desserrer l'excentrique.

L'objet de la présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient; il est caractérisé en ce que l'arbre est monté rotativement sur le bâti du mouvement par le moyen d'un logement, ménagé dans l'excentrique, sur sa face antérieure, et d'un pivot porté par le bâti et destiné à pénétrer dans ce logement, le tout de façon que le pivot soit à la hauteur de la force de réaction que le pied exerce sur l'excentrique, dans le but d'empêcher l'inclinaison de l'arbre.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une coupe verticale de la première forme d'exécution et la fig. 2, un

plan après enlèvement du pont 4. La fig. 3 est une coupe analogue de la deuxième forme d'exécution.

Dans la forme d'exécution des fig. 1 et 2, 1 est le cadran, 2, l'un de ses pieds, 3, la platine et 4, un pont fixé sur cette dernière. Sur la face postérieure de la platine (c'est-à-dire du côté des ponts) sont pratiquées deux creusures 5 et 6. La creusure 6 se prolonge par le trou 7 dans lequel s'engage le pied et sert de logement à un ressort 8, tandis que la creusure 5 présente, en son milieu, un pivot 9. 10 est un arbre qui traverse le pont 4 et qui présente, à sa partie inférieure, un excentrique 11. Sur la face antérieure (côté cadran) de celui-ci est ménagé un logement 12 dans lequel s'engage le pivot.

Au repos, le ressort 8 occupe la position montrée en pointillé en fig. 2; on peut donc introduire librement le pied 2 dans le trou 7; après quoi, on engage un tournevis dans la fente 13, pratiquée à l'extrémité postérieure de l'arbre 10 et l'on fait tourner l'excentrique jusqu'à ce qu'il vienne commander le ressort 8 qu'il applique, à son tour, contre le pied, en le forçant légèrement dans la matière de celui-ci. La force de réaction du pied sur l'excentrique se trouve à la hauteur du pivot 9, de sorte que s'il existe un cer-

tain jeu entre ce dernier et son logement 12, l'arbre 10 sera simplement déplacé parallèlement à lui-même, sans s'incliner.

La forme d'exécution de fig. 3 est semblable à la précédente, mais le ressort 8 a été supprimé et l'excentrique agit directement sur le pied; en outre, dans le logement 12 de l'arbre 10 pénètre un pivot 14 qui n'est pas venu d'une pièce avec la platine, mais qui est logé à force dans un forage de cette dernière.

#### REVENDICATION:

Dispositif pour la fixation, à un mouvement d'horlogerie, d'un cadran à pieds, comprenant un arbre dont une extrémité débouche sur le mouvement, du côté des ponts, et qui est muni d'un excentrique, agissant sur le pied, caractérisé en ce que cet arbre est monté rotativement sur le bâti du mouvement par le moyen d'un logement ménagé dans l'excentrique sur sa face antérieure, et d'un pivot porté par le bâti et destiné à pénétrer dans ce logement, le tout de façon que le pivot soit à la hauteur de la force de réaction que le pied exerce sur l'excentrique, dans le but d'empêcher l'inclinaison de l'arbre.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève



